

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE RECEPTION DU CHATEAU DE MONBAZILLAC

La **S.A.R.L Château de Monbazillac** met à disposition, dans le cadre d'une convention de location, la grande salle du Restaurant du Château de Monbazillac à,

(NOM, Prénom)

Adresse

Pour la période du :

Les conditions de mise à disposition sont les suivantes :

1 – DESIGNATION DES LIEUX :

Les lieux loués concernent exclusivement le rez-de-chaussée du Restaurant du Château de Monbazillac et très précisément :

- ◆ Grande salle de restaurant de 210 m²
- ◆ Accueil et sanitaires
- ◆ Cuisines équipées (*cf. paragraphe 3*)
- ◆ Terrasse d'été de 210 m²

2 – CONDITIONS DE LA LOCATION :

Celles-ci sont les suivantes :

Période	Prix TTC par jour du lundi au vendredi de 9 h à 9 h	Prix TTC du samedi 10 h au lundi 10 h
Du 1 ^{er} janvier au 31 mai et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	1 600 €	2 500 €
Du 1 ^{er} juin au 30 septembre	1 750 €	3 000 €

Supplément 160 € pour le nettoyage de la salle assuré par nos soins

- **Il n'est autorisé aucune autre installation extérieure à celle définie dans le présent contrat sur l'ensemble du site du Château de Monbazillac.**
- **De même, tout tir de feux d'artifices est formellement prohibé sous réserve de poursuites.**
- **Aucune modification de la décoration intérieure de la salle (mobilier, rideaux) ne sera autorisée.**
- **Le site du château de Monbazillac peut servir de lieu d'exposition pour des manifestations à caractère contemporain ou autre, et en particulier la cour d'honneur et l'esplanade contiguës au château.**
- **Le Château de Monbazillac fait l'objet de programmes d'entretien et de restauration qui peuvent nécessiter la mise en œuvre de différents matériels et de structures provisoires (échafaudages,...).**

MODALITES DU REGLEMENT DE LA LOCATION :

Il est expressément convenu entre les parties que le locataire versera au loueur dès à compter de la signature des présentes, une somme équivalente à 40 % de la facture.

En cas d'annulation plus de 6 mois avant la date de la location, les arrhes seront remboursées.

En cas d'annulation moins de 6 mois avant la date de la location, la totalité des arrhes sera conservée par la SARL Château de Monbazillac.

Au minimum 8 jours avant la prise de possession, le locataire règlera le solde de la facture et versera à titre de dépôt de garantie une somme de 2 500 € (deux mille cinq cents euros). Celle-ci lui sera restituée dès lors que les lieux, le matériel, le mobilier et d'une manière générale tout ce qui a été mis à disposition, auront été remis au loueur dans l'état où ils ont été pris au départ (cf. *paragraphe 5*).

Dans le cas contraire, la SARL Château de Monbazillac sera expressément autorisée à faire supporter au locataire tous les frais de remise en état.

3 – LE MATERIEL MIS A DISPOSITION

Il s'agit du matériel suivant :

❖ Les assiettes :

Celles-ci sont mises à disposition gratuitement.

Cependant en cas d'assiette cassée ou manquante, il est prévu une contrepartie financière à titre de dommages et intérêts qui est fixée par unité somme suit :

<u>Assiettes en porcelaine blanche</u>	<u>Prix unitaire TTC</u>
Assiette METROPOLIS 310	14 €
Assiette METROPOLIS 280	8 €
Assiette METROPOLIS 245	8 €
Assiette METROPOLIS 160	4 €

❖ Les nappes:

Le coût de la mise à disposition du nappage est réglé de la manière suivante :

<u>Nappage de couleur</u>	<u>Prix unitaire TTC</u>
Grande nappe ronde - jaune orangé	15 €
Grande nappe rectangle - jaune orangé	15 €
Petite nappe carrée - jaune orangé	10 €
Sur-nappe - jaune clair	10 €
Serviette - jaune orangé	1 €

En cas de détérioration il est expressément convenu que les frais seront supportés par le locataire.

❖ Le matériel de cuisine :

Le matériel comprend :

- 1 fourneau
- 1 four mixte avec douchette
- 1 hotte
- 1 table armoire chaude à portes coulissantes
- 5 tables inox
- 1 plonge équipée avec douchette, lave vaisselle à capot et chariot de distribution
- 1 chambre froide
- 2 armoires ventilées

❖ **Les tables et les chaises :**

Leur coût est inclus dans celui de la location.

4 – ASSURANCE

La location de la grande salle du restaurant du château de Monbazillac **est conditionnée à la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité de la part du locataire.**

5 - ETAT DES LIEUX :

Deux états des lieux seront réalisés. L'un à la prise de possession de la salle, l'autre lors de la restitution des clefs par le locataire.

6 - CONSEILS PRATIQUES ET DE SECURITE

Les conseils pratiques et de sécurité seront affichés à l'entrée et le locataire s'engage à les respecter strictement.

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties,

A.....le.....

Le loueur : **SARL Château de Monbazillac**
*(signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)*

Les locataires :
*(signature précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »)*